## Ont-ils brûlé leur voiture pour toucher l'argent de l'assurance?

Par la rédaction pour La Voix du Nord, Publié le 20/03/2015

Un médecin a été condamné, ce mercredi 11 mars, à un an de prison avec sursis et 30.000 € d'amende par le tribunal correctionnel de Clermont-Fd. Préjudice subi par la Sécu : 400.000 €.

En dépit de revenus confortables, le spécialiste, qui exerçait à la clinique de la Châtaigneraie, à Beaumont, inventait des actes médicaux et les facturait à la Sécurité sociale. Lors de l'audience du 11 février, le parquet avait requis à son encontre 30.000 € d'amende, un an de prison avec sursis et six mois d'interdiction d'exercer.